



Une équipe de professionnels spécialisés dans la déficience auditive et visuelle, à votre service pour mettre en place des moyens concrets de :

- Sensibilisation/formation à la déficience visuelle et auditive
- Repérages visuels et auditifs
- Signalétique adaptée
- Communication écrite adaptée en braille ou en caractères agrandis
- Aide à la communication pour les personnes déficientes auditives
- Conseils et mise en place de l'accessibilité des sites Internet et Intranet...

**RAPPEL :**

*La loi «pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes» du 11 février 2005 inscrit le principe d'accessibilité généralisée aux personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie sociale.*

## Contacts

Pour connaître les départements dans lesquels Accès-Cité peut intervenir, contactez l'une de nos trois antennes :



### → Pays de Loire

51 rue du Vallon  
Quartier du Lac de Maine  
49000 ANGERS  
Tél. : 02.41.73.56.10 - Fax : 02.41.73.96.36  
acces-cite.angers@deficience-sensorielle.org



### → Centre

19 rue Edouard Vaillant  
Quartier de la Gare  
37000 TOURS  
Tél. : 02.47.20.02.62 - Fax : 02.47.47.08.48  
acces-cite.tours@deficience-sensorielle.org



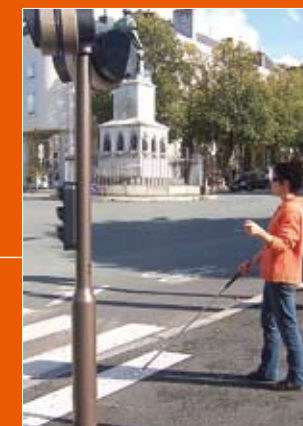
### → Poitou-Charentes

12 place Henri Barbusse  
Forum Rivaud  
86000 POITIERS  
Tél. : 05.49.59.24.39 - Fax : 05.49.55.26.80  
acces-cite.poitiers@deficience-sensorielle.org



## L'accessibilité

pour les personnes déficientes auditives et déficientes visuelles.



Adaptation d'un passage piéton pour personne déficiente visuelle.



A un guichet, boîtier «boucle magnétique» pour personne déficiente auditive équipée.





Une équipe de professionnels spécialisés pour rendre l'environnement accessible à tous.

### Pour les particuliers

#### ■ Le logement

. Pour faciliter :

- l'accès et la circulation dans le logement et l'environnement
- les actes de la vie quotidienne

#### ■ Les services de communication publique

. Pour faciliter :

- vos démarches administratives (sites Internet, télé-procédures)
- l'accès aux loisirs et manifestations culturelles



### Dans le domaine public

#### ■ Les établissements recevant du public

. Pour faciliter l'accès, les déplacements et la communication dans :

- les résidences pour personnes âgées
- les structures hospitalières
- les administrations
- les musées, théâtres, piscines
- les commerces
- les gares...

#### ■ Les transports collectifs

. Pour faciliter l'accès et l'usage :

- de tous les moyens de transport (bus, tramway, train...)

#### ■ La voirie

. Pour faciliter :

- les déplacements sur les trottoirs
- la traversée aux passages piétons



Une démarche souple et adaptée à vos besoins.

